

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking - commune d'Archamps (74)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Baud

Prénom Philippe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société des Grands Ecrans du Genevois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Baud, Directeur Général

RCS / SIRET

4 0 9 | 8 5 5 | 5 5 8 | 0 0 0 1 4

Forme juridique

société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Aménagement d'un parking de 660 places aériennes sur 2,48 ha environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la restructuration et à la réorganisation des 449 places de stationnements existants, et à la création de 211 places supplémentaires, pour un total de 660 places aériennes sur 2,48 ha au total, dans la zone d'activité commerciale et de loisirs d'Archamps.

Actuellement le site se compose :

- d'une friche herbacée colonisée par quelques ligneux et des espèces invasives,
- de 449 places sur simple surface d'enrobé avec marquage qui seront complètement reconfigurées et intégrées au 660 nouvelles places.

Aucun travaux de démolition ou de dépollution ne sont nécessaires.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation du parking a pour objectif de restituer des places de stationnements au cinéma Gaumont Pathé (2579 fauteuils au total), à la suite de la fermeture pour des raisons de sécurité, de la galerie attenante et du parking souterrain de 800 places qui lui était associée.

Ce stationnement permettra également de satisfaire à la mise en place d'une nouvelle salle IMAX qui contribuera au renouvellement de l'attractivité du cinéma Gaumont, et également aux besoins en termes de restaurations, d'agrément et d'animation pour la population du parc d'activité.

La réorganisation du stationnement permet :

- l'animation d'une place publique paysagère animée d'activités commerciales (PC indépendant) et d'une aire de jeux,
- la sécurisation de l'organisation des flux devant le cinéma : interdiction du transit devant le cinéma et mise en place d'un cheminement piéton à la sortie des salles,
- la disposition de 14 places PMR à proximité de la place publique,
- la mise en place d'une gestion pluviale et d'une intégration paysagère aujourd'hui inexistantes.

Le projet répond également aux objectifs du PADD d'Archamps, approuvé le 28 février 2006, qui définit le secteur d'aménagement comme une zone d'activités destinée à accueillir des équipements de loisirs, et aux attentes du SCoT porte sud de Genève approuvé le 16 décembre 2013 qui classe le secteur en zone d'activités économiques existante .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se réalisera en 1 seule tranche mais par phases successives de manière à toujours laisser 300 places accessibles à la clientèle du multiplex et des activités commerciales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra d'accueillir 660 véhicules.

Le parc de stationnement accessible au public, sera géré par la Société des Grands Ecrans du Genevois

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de Permis d'Aménager (PA) et à dossier de déclaration loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Places réorganisées :	449 places
- Places créées :	211 places
- Surface totale :	25 482 m ²
- Surface déjà imperméabilisée :	11 702 m ²
- Surface à créer :	10 095 m ²
- Surface place publique paysagère et activités commerciales à terme :	3 619 m ²
- Surface Imperméabilisé du parking à terme :	17 641 m ²
- Surface de pleine terre à terme :	4 222 m ² soit 23.9 %

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc affaires international
74160 ARCHAMPS

Coordonnées géographiques¹

Long. 6°07'24"E Lat. 46°08'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département de la Haute-Savoie a été approuvé le 20 mai 2014 (arrêté préfectoral n°2014140-0005). Le site projet est concerné par les nuisances sonores générées par l'autoroute A40.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

ib

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N) d'Archamps a été approuvé le 03/05/1999.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site identifié par les bases de données Basias-Basol au droit du périmètre d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de captage au droit du projet selon les plans de servitude d'utilité publiques.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	périmètre d'étude situé à plus de 2 km du site Natura 2000 "Le Salève" et en dehors d'habitats d'intérêt communautaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

ES

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une visite sur site a été réalisée le 18 avril 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les délaissés terrassés en friche sont colonisés par une végétation pionnière majoritairement représentée par du cornouiller sanguin et des espèces invasives (sol'dage). La recherche active en période de floraison favorable, n'a pas mis en évidence les deux espèces de flore protégées inventoriées sur la commune. - L'enclavement du site entre la bretelle de l'autoroute A40 au sud et la ZAE d'Archamps au nord limite les possibilités de déplacements faunistiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 1.38 ha de friche herbacée entre la bretelle d'autoroute et la zone d'activité commerciale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cinéma programme 5 séances par jour. En considérant un taux de remplissage maximum les jours d'affluence soit 5 rotations par places de stationnement et par jour (principalement les WE), le stationnement actuel de 449 places aérien génère 2245 déplacements qui viennent en déduction, du volume de déplacement de 3300 véhicules par jour estimé pour le parking de 660 places. Ce volume total correspond par ailleurs à celui constaté avant la fermeture du parking de la galerie attenant pour des raisons de sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet se situe à moins de 100 mètres de l'autoroute A40, classée catégorie 1 (niveau sonore de référence LAeq supérieur à 81 dB le jour). Ainsi 300 mètres de part et d'autre de la voirie sont affectés par le bruit. La création de 211 places supplémentaires engendrera des nuisances sonores lors des arrivées et sorties du cinéma. Cependant, le bruit généré actuellement par le parking de 449 places et l'A40 rendent négligeables les nouvelles nuisances sonores générées par le projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rues qui bordent le site et les parking sont déjà équipées d'éclairage public. Le nouveau parc de stationnement sera éclairé dans le respect des lois d'accessibilité et dans un souci d'optimisation afin de limiter la consommation énergétique et limiter la pollution lumineuse nocturne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau trafic engendrera des émissions supplémentaires de polluants atmosphériques liés au véhicules: dioxyde de carbone, particules fines principalement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'extension du parking et la réorganisation des places existantes permettront la mise en place d'une gestion pluviale sur l'ensemble du tènement. La végétalisation qui l'accompagnera permettra de contribuer à l'intégration paysagère du parking.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers, et son aménagement permettra par ailleurs la mise en place d'une gestion pluviale et la qualification d'un espace délaissé, contribuant ainsi à améliorer son intégration dans l'environnement. Par ailleurs la mise en place de ce stationnement ayant pour objectif de compenser des places de stationnement en ouvrage fermé pour des raisons de sécurité, les volumes de déplacement initialement constatés ne sont pas modifiés.

En conséquence, la prise en charge globale des enjeux environnementaux est suffisante au regard de la consistance du projet et ne justifie pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plans des Surfaces

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



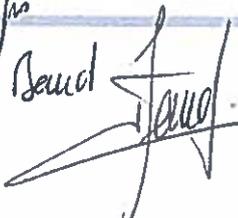
Fait à

Archamp

le,

17 mai 2017

Signature

Philippe Baud


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus